

L'an deux mille dix-huit, le quatorze août à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 09-08-2018

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. M. Jean-Jacques FERRERO. M. Dominique GUEYTTE. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Absente excusée : Mme Nadège CETTOUR (procuration à M. Didier PACAUD).

1. Mme Chantal Boget est nommée secrétaire. Le PV du 3 juillet 2018 est approuvé.
2. Le point depuis le dernier conseil municipal et signature du maire dans le cadre des délégations

Signature du maire dans le cadre des délégations

- Location du bureau de l'office de tourisme avec l'office de tourisme Sisteron Buëch pour 100 € par mois dont 80 € de location et 20 € de provision mensuelle pour le chauffage
- Devis acceptés : 280 € pour une animation par Aventic 40 enfants ont participé

3. Budget 2018, virement de crédits en section d'investissement

Délibération n° 1 –

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018

Crédits à ouvrir en dépenses d'investissement

Art.2151Opération 10042 Piste La Fayée	1 000 €
Art.21538Opération 10023 Canaux de l'Estang.....	5 000 €
Art.21318Opération 10010 Garages place du 19 mars.....	1 500 €
Art.21318Opération 10049 Nouvelle maison médicale.....	5 000 €
Total.....		12 500 €

Crédits à réduire en dépenses d'investissement

Art.2313Opération 10013 Maison des énergies.....	- 2 500 €
Art.2313Opération 10003 Grand pré	- 5 000 €
Art.2188Opération 10001 Plan d'eau.....	- 5 000 €
Total.....		- 12 500 €

4. Vente d'un appartement au grand pré, demande de M. Chauffour

Délibération n° 2–

Vente des appartements au grand pré : Proposition d'un acquéreur ; Complément de la délibération du 3 juillet 2018 sur les prix de vente

Pierre Michel, adjoint, présente le courrier de Monsieur Chauffour intéressé par l'acquisition de l'appartement Drôme au grand pré, mise aux normes électriques comprise. Il rappelle la délibération du 3 juillet qui fixait les prix de vente des appartements (35 000 € par appartement mise aux normes électriques comprise ; 60 000 € deux appartements ; 30 000 € par appartement sans reprise de l'électricité), il propose de fixer le prix de deux appartements sans mise aux normes.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide de vendre à Monsieur Michel Chauffour l'appartement Drôme au prix de 35 000 € mise aux normes électriques comprise

Décide que le prix de deux appartements sans remise aux normes électriques sera de 55 000 €

5. Vente de l'ancienne maison médicale suite à l'estimation de l'agent immobilier
5. Convention avec la CCSB pour le service « inventaire géolocalisé »

Délibération n° 3 –

Convention avec la communauté de communes Sisteronais-Buëch pour la mise à disposition du service « inventaire géolocalisé »

La CCSB a acquis le matériel nécessaire afin de proposer à ses communes membres de collecter les données communales sur le terrain (ouvrages, équipements, réseaux...) afin de disposer d'un inventaire complet et cartographié permettant de répondre à un contexte réglementaire de plus en plus exigeant. Le service proposé par la CCSB comprend la mise à disposition d'un agent techniques (21 € / heure), d'un géomaticien (24 €/heure) et du matériel de collecte nécessaire (0,25 €/heure).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL Approuve le projet de convention Autorise la maire à signer la convention

7. Demande pour couvrir la terrasse du café, place de l'abbé Bicais
8. Le point sur l'ouverture d'une MAM
9. Questions diverses

La séance publique est levée à 10 h 15. Vu le présent compte-rendu, Le 21-08-2018. Madame OLIVIER, maire.